Configurer les points logiques ou réglementaires

Dans l'onglet F4 Points de mesure, vous pouvez :

- créer un nouveau point logique ou réglementaire en cliquant sur le + et en sélectionnant Point de mesure logique ou réglementaire.
- modifier un point existant en double-cliquant dessus ou en cliquant sur le bouton

Attention, il est nécessaire d'être en mode Administrateur (mot de passe ADMIN).

Point de mesure logique ou réglementaire								
Localisation Entrée s Code PR	tation (effluent «eau») 1 Libellé Enl							
Commentaires			*					
			Ŧ					
Formules de calcul								
Débit	<u> </u>		···					
Concentration								
Quantité								
Autre								
Valider Annuler								

Figure 1 : Configurer un point logique ou réglementaire

CHOIX DE LA « LOCALISATION » DU POINT

Vous pouvez accéder à la liste des localisations de points via la liste déroulante ou en cliquant sur

Code du point	Nom du point		Le point réglementaire « A2 » correspond à tous les déversoirs en tête de station. Il désigne, selon une vue macroscopique de la station, tous les dispositifs situés en amont de l'entrée de la station, utilisé pour dériver tout ou partie des effluents aqueux en provenance du système de collecte, lors de pannes sévires qui de nériondes de	
A2	Déversoir en tête de station			
A3	Entrée station (effluent «eau»)			
Α4	Sortie station (effluent «eau»)			
A5	By-pass	=		
A6	Boue produite			
Α7	Apports extérieurs		maintenance programmées de la station d'épuration nécessitant un arrêt total ou partiel de celle-ci. Un seul point réglementaire « A2 » ne peut	
M1	Point de suivi milieu amont			
M2	Point de suivi milieu aval			
M3	Autre type point mesure milieu			
S1	Entrée station (effluent «eau»)		etre defini au sein d'une station. Une station PEUT ne pas comporter de point réglementaire « A2 ».	
S10	Sable produit			
S11	Refus de dégrillage produit		A natar a úm dáuarach an tâta da station ao d	
S12	Apport extérieur en matières de vidange		A hoter qu'un deversoir en tete de station peut être composé d'un dégrillage grossier (pour s'assurer de la fiabilité des analyses, il est	
S13	Apport extérieur en produits de curage			
S14	Réactifs utilisés (file «eau»)		même largement recommandé de mesurer après avoir effectué un premier dégrillage	
S15	Réactifs utilisés (file «boue»)		grossier).	
S16 Déversoir en tête de station				

Figure 2 : Choix du type de point logique ou réglementaire

2 SAISIE DU CODE DU POINT

3

Il faut renseigner le code indiqué dans le manuel d'autosurveillance.

Le code doit être le même dans Mesurestep que dans les outils Agence de l'eau et Police de l'eau.

SAISIE DES « FORMULES DE CALCUL »

Lors de la création des points logiques ou réglementaires, il faut **les relier aux points physiques** correspondants via les champs Formule pour que vos données apparaissent bien dans l'export.

Cliquer sur le bouton en face de Débit, Concentration, Quantité ou Autres ouvre la fenêtre cidessous, vous permettant de saisir une formule :

Mise à jour de la formule de calcul									
_ F	ormule								
					Effacer				
	Opérateurs disponibles								
	+ · ×	<u> </u>		0 1 2 3 4 5	6 7 8 9				
	Points de mesure physique								
	Identifia	Туре 🔺							
	PP1	Entrée			Débit				
					-				
					=				
					*				
Valider Annuler									

Figure 3 : Saisie des formules de calcul

Pour saisir la formule :

- Double-cliquer sur le point physique adéquat pour le faire apparaître dans le cadre « Formule »
- Si **nécessaire**, utiliser les boutons +,-,*,/ ... pour saisir la formule de calcul (par exemple si il existe 2 entrées ou 2 sorties)
- Valider